

ASSEMBLÉE PAROISSIALE DU 10 DECEMBRE 2024

Conseil de paroisse :

Présents : M. Benoît Chobaz, président
M. Bruno Clerc, vice-président
M. Luc Mo Costabella
Mme Cristina Marques
Mme Laure Mussilier
M. le curé Daniel Agbeti
Mme Stéphanie Oberson, caissière
Mme Anne-Françoise Phillot, secrétaire

Commission financière :

Présents : M. Christophe Girard, M. Jean-Marc Fasel, M. Marc Delabays

Paroissiens :

Présents : 27 personnes, 3 sans droit de vote.
Excusés : MM. Dominique Ayer, Ludovic Oberson et Samuel Oberson

L'Assemblée débute à 20h17.

Accueil et prière

Le président accueille le curé modérateur, les conseillers de paroisse, les membres de la commission financière, les paroissiens ainsi que M. Antoine Vianin, architecte de la collégiale. Il les remercie pour l'intérêt qu'ils portent à la communauté paroissiale et à sa gestion. Il présente succinctement le programme de la soirée.

Pour débiter, il propose un moment de silence et de prière en communion avec les défunts de la communauté, en particulier Mme Marguerite Girard et M. Yves Girard, parents de M. Christophe Girard, ainsi que M. Arnold Fasel, papa de M. Jean-Marc Fasel.

L'abbé Abgeti conduit la prière du Notre Père.

Ordre du jour :

1. Constitution de l'Assemblée
2. Procès-verbal de la dernière Assemblée (ne sera pas lu)
3. Donation de la chapelle Ste-Anne, rapport de la Commission financière, vote
4. Demande de crédit complémentaire pour les travaux de rénovation de la façade de la collégiale (CHF 100'000.00), rapport de la Commission financière, vote
5. Budget 2025, rapport de la Commission financière, vote
6. Divers

Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

1. Constitution de l'assemblée

Le président informe que l'Assemblée a été convoquée selon l'art. 12 du règlement sur les paroisses, par avis dans la Feuille officielle du 15 novembre 2024 et affichage aux piliers publics 15 jours avant l'Assemblée.

Il souligne que celle-ci est inhabituelle, ceci en raison de la donation de la chapelle Sainte-Anne et de la demande de crédit supplémentaire pour la collégiale.

41 Le président nomme deux scrutateurs : M. Olivier Amstutz et M^e Nicolas Grand.
42 Il rappelle que seules les personnes catholiques de plus de 16 ans, habitants Romont, ont le
43 droit de vote. Selon l'art. 19, les conseillers de paroisse et le curé (s'il réside dans la paroisse)
44 peuvent voter, excepté pour approuver les comptes et pour décider d'une délégation de
45 compétence.
46 24 personnes présentes ont le droit de vote, la majorité absolue de l'Assemblée est de 13.
47 L'Assemblée n'ayant pas de remarque, elle peut dès lors valablement délibérer.

48 **2. PV de la dernière assemblée**

49 Comme annoncé sur la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu.
50 Il pouvait être consulté au secrétariat, sur le site internet ou 30 minutes avant le début de
51 l'assemblée.

52 M^e Grand fait remarquer qu'à la ligne 540 du dit procès-verbal, une erreur a été commise. Le
53 nom de famille des propriétaires de la chapelle est M. de Wuilleret et non M. Guilleret.

54 Le procès-verbal sera rectifié.

55 L'Assemblée n'ayant pas d'autre remarque, le procès-verbal est accepté avec correction, à
56 l'unanimité.

57 **3. Donation de la chapelle Sainte-Anne, rapport de la Commission financière,** 58 **vote**

59 Le président présente l'historique de la chapelle Sainte-Anne accompagné de quelques
60 diapositives de l'extérieur et de l'intérieur de celle-ci.

61 Il relève que cette chapelle va devenir encore plus célèbre car les Transports Publics
62 Fribourgeois vont donner le nom de « Pont Sainte-Anne » au viaduc du chemin de fer
63 prochainement construit.

64 Le 7 avril 1676, Jean Moret, bourgeois de Romont, établit une fondation en vue de la
65 construction d'une chapelle à Arruffens. Il voulait ainsi témoigner sa reconnaissance à Sainte-
66 Anne, mère de la Vierge Marie, pour avoir protégé son fils, tombé dans les douves du
67 château, alors qu'il tentait de débloquer les chaînes du pont-levis.

68 La chapelle fut construite en 1682 et consacrée le 31 octobre 1683 par Mgr de Strambin.

69 Elle fut rapidement un lieu de pèlerinage très couru. A l'origine ce sont les femmes enceintes
70 qui venaient prier pour que leur grossesse se passe bien. On lui prêta vite la réputation de
71 faire revenir à la vie les enfants mort-nés, le temps d'être baptisés, afin de leur éviter d'aller
72 dans les limbes.

73 Cette pratique populaire, bien qu'elle profitât de la complicité des prêtres, ne fut pas du goût
74 de la hiérarchie catholique. Les évêques intervinrent à plusieurs reprises au cours du
75 18^e siècle pour mettre un terme à ce pèlerinage.

76 Le président note que ce n'est qu'en 2007 que les théologiens du Vatican sont convenus
77 après des mois de travaux, que les limbes n'existaient pas et que les petits enfants morts
78 sans baptême allaient directement au paradis, mettant fin à une tradition multiséculaire qui a
79 tourmenté des générations de mères. Dans un document adopté avec l'accord du pape
80 Benoît XVI, la commission théologique internationale du Vatican a conclu qu'il existe des
81 bases théologiques et liturgiques sérieuses pour espérer que, lorsqu'ils meurent, les bébés
82 non-baptisés sont sauvés. L'idée des limbes reflète une vision trop restrictive du Salut, ont-
83 ils tranchés.

84 Vers 1750, la chapelle Sainte-Anne fut acquise par Théodore de Wuilleret, bourgeois de
 85 Romont et Fribourg. Au cours du temps, la chapelle se délabra et échappa de justesse à la
 86 démolition en 1811.

87 Malgré plusieurs restaurations, la chapelle fut amputée de sa nef en 1879. Le chœur qui
 88 subsista fut prolongé en 1950 par un porche en pierres, dessiné par l'architecte Fernand
 89 Dumas.

90 En 1995, les descendants de Théodore de Wuilleret cédèrent leurs droits de copropriétaires
 91 à une société simple « L'Association des amis de la chapelle Sainte-Anne ».

92 Les travaux entrepris dès 1996, permirent de restaurer l'édifice dans les règles de l'art.
 93 L'inauguration fut fêtée en septembre 2002. Depuis lors, le Comité de l'association se réunit
 94 régulièrement afin d'entretenir la chapelle Sainte-Anne, qui fait partie de l'histoire de Romont.
 95 Une messe y est célébrée chaque année.

96 En assemblée du 30 octobre 2023, l'Association des amis de la chapelle Sainte-Anne a
 97 décidé de céder la chapelle à la Paroisse catholique de Romont. Après réflexion, le Conseil
 98 de paroisse a accepté le principe de cette donation.

99 Le président relève que la chapelle est en bon état et que les gros travaux d'entretien tant à
 100 l'extérieur qu'à l'intérieur, ont été réalisés. La chapelle possède quelques tableaux qui
 101 auraient semble-t-il de la valeur, deux vitraux, quelques statues dont celle de Sainte-Anne et
 102 de la Vierge Marie, ainsi que de Saint-Joseph portant l'enfant Jésus. Un tableau représentant
 103 Sainte-Anne trinitaire, copie agrandie d'après Pierre de Wuilleret (1581-1644) partie gauche
 104 du retable de la chapelle du château à Balliswil (commune de Granges-Paccot). Huile sur
 105 toile marouflé sur panneau aggloméré, peinte par Marthe Meyer-Wuilleret en 1997.

106 La donation est accompagnée de quelques conditions :

107 1. Que l'origine et l'histoire de la chapelle soient mentionnées et affichées à l'extérieur de la
 108 chapelle (comme c'est le cas aujourd'hui).

109 2. Que la chapelle reste ouverte.

110 3. Qu'une messe soit célébrée une fois par an en l'honneur de Sainte-Anne et Saint-Joachim
 111 si possible autour du 26 juillet et suivie d'une petite verrée si cela est envisageable.

112 4. Qu'elle reste propre et soit entretenue et que le mobilier reste tel quel.

113 Le Comité de l'association a également mentionné les activités en suspens :

114 • La création éventuelle d'une serrure pour la porte d'accès au tronc.

115 • Une option de discussion avec les responsables du Chemin de Compostelle afin de modifier
 116 le tracé pour le faire passer par la chapelle.

117 Il relève que M. le curé Agbeti s'est déjà engagé pour la messe annuelle et que deux
 118 conseillers sont intéressés à prendre cette chapelle dans leur dicastère.

119 En cas d'acceptation par l'Assemblée, le capital cédé avec la chapelle se monte à
 120 CHF 69'000.00. Il sera comptabilisé en provision pour l'entretien annuel et comme fonds pour
 121 les futures rénovations.

122 En tant qu'association, des cotisations étaient facturées :

123 2021 : CHF 1'280.00, 2022 : CHF 1'220.00, 2023 : CHF 1'140.00

124 Les dons y compris le prélèvement du tronc, se montaient à :

125 2021 : CHF 1'205.90, 2022 : CHF 840.00, 2023 : CHF 889.00

126 Une dame s'occupe de l'entretien et des fleurs pour un montant de CHF 450.00 / année.

127 Le Conseil de paroisse désire garder contact avec les anciens membres de l'association et
 128 demandera la liste des membres et amis. Il va les contacter pour solliciter un don annuel de
 129 CHF 20.00. Il va également contacter d'autres donateurs. Le tronc sera sécurisé et un
 130 QR code Twint sera créé. L'objectif serait d'encaisser un montant annuel couvrant les frais.

131 Etant donné l'intérêt religieux et spirituel, l'intérêt culturel, le bon état de la chapelle, le fonds

de rénovation à disposition, la garantie de l'entretien annuel, la présence de dons, le Conseil de paroisse a décidé d'accepter cette donation et la propose en votation à l'Assemblée.

Les points légaux à suivre sont :

1. Point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée paroissiale, conformément aux art. 23 al. 1 let. d Statut et art. 9 al. 2 let. h RP ; ce qui a été fait.
2. Présentation exhaustive, également des potentielles charges d'entretien/rénovations et utilisations prévues ; ce que le président a fait au mieux.
3. Vote de l'assemblée ; à suivre.
4. En cas d'acception, passé le délai de recours (30 jours après la fin du délai de rédaction de 20 jours du procès-verbal de l'assemblée, selon art. 144 al. 1 RP), le donateur et le bénéficiaire devront se rencontrer devant notaire pour entériner la donation ; à faire dès le 30 janvier 2025 s'il n'y a pas de référendum.

Le président demande s'il y a des questions.

Mme Hélène Savoy indique qu'il y a des responsables pour le Chemin de Compostelle, elle doit avoir une liste et la transmettra au président.

Rapport de la Commission financière

M. Jean-Marc Fasel donne lecture du rapport de la Commission financière.

Dans sa séance avec le Conseil de paroisse du 3 décembre 2024, elle a examiné la proposition du Conseil de paroisse d'accepter la cession de l'Association des amis de la chapelle Sainte-Anne, comportant en particulier le transfert de propriété de la chapelle Sainte-Anne à la Paroisse catholique de Romont.

La Commission financière s'est posé les questions suivantes :

- L'acceptation de la cession est-elle utile ou nécessaire ?
- Quelle sont les conséquences financières d'une acceptation de la cession ?

En réponse à la première question, elle estime que la démarche fait sens et correspond aux buts pastoraux de la Paroisse de Romont. Cela assure le maintien à long terme de ce lieu de culte, voué à disparaître dans le cas contraire.

Sur le plan financier, au vu du détail exhaustif mentionné dans la présentation du président, le risque paraît minime.

Elle préavise favorablement la reprise de cette chapelle.

Vote :

L'Assemblée n'ayant plus de remarque, le président propose le vote.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte cette donation.

4. Demandes de crédit complémentaire pour les travaux de rénovation de la façade de la Collégiale CHF 100'000.00, rapport de la commission financière, vote.

Le président rappelle que le Conseil de paroisse après vote de l'Assemblée, a entrepris de terminer la rénovation de la façade ouest (entrée principale) qui n'avait pas été restaurée durant les 15 étapes de rénovation débuté en 1976, ainsi qu'un rafraîchissement de l'ensemble des façades puisque le début des travaux remontait quasiment à 50 ans déjà.

La rénovation des façades de Notre-Dame donne des sueurs froides à l'architecte et au Conseil de paroisse. En effet, en 2022 un crédit de CHF 600'000.00 a été voté pour la réalisation de ce projet. En mars 2024, un crédit complémentaire de CHF 140'000.00 a été

demandé à l'Assemblée et validé, pour le mur gouttereau. Il avait été constaté que celui-ci n'avait pas été rénové durant les 15 premières étapes débuté en 1976, et il était en très mauvais état.

En 2024, les travaux ont bien avancé, mais une nouvelle mauvaise surprise est apparue, qui sera expliquée ci-après. Cette nouvelle situation, après analyses avec un expert et le Service des biens culturels, a conduit le Conseil de paroisse à revenir vers l'Assemblée pour demander un nouveau crédit complémentaire de CHF 100'000.00, ceci après en avoir informé la Commission financière. Le président cède la parole à M. Antoine Vianin, architecte.

M. Vianin salue l'Assemblée et relève que c'est toujours un plaisir pour lui de participer à certaines assemblées de la Paroisse de Romont. Il relève que c'est avec un peu moins de gaieté de cœur qu'il est présent ce jour car il doit présenter une nouvelle demande de crédit afin de terminer les travaux.

Pour mémoire, il présente les 4 étapes de cette rénovation :

1A Bas-côté nord – d'octobre 2024 à mai 2024

1C Mur gouttereau nord sur nef – de mai à octobre 2024

2B Pignon de la nef – de septembre à janvier 2025 orienté plein ouest

3L Ceinture des façades – de février à mai 2025

Il détaille les travaux réalisés :

1A Bas-côté nord : il se situe en dessous du mur gouttereau, il est orienté de façon pas très favorable. Malgré tout, cet élément a été bien restauré sur sa hauteur. Les soucis principaux constatés en 2018 lors de la pré-étude sommaire, concernaient les pierres à remplacer sur la corniche et sur les éléments de contreforts (couvertine en molière). Certaines étaient en très mauvais état ; sur toutes les parties hautes, des dégradations ont été constatées sous les corniches, une partie de celles-ci étaient également très mal en point.

La tourelle (côté escalier tribune) était prévue initialement dans l'étape suivante. Toutefois, la corniche et les tablettes des meurtrières étant en mauvais état, ont été travaillées en même temps. Sur le bas-côté, quelques pierres usées ont également dû être remplacées. Finalement, les contreforts étant protégés par des couvertines ayant des faiblesses, voir même pour une fracturée en deux et accolée par le milieu ; elles ont dû être remplacées. Une couvertine pèse plus de 500 kilos.

La dernière restauration de cette façade ainsi que toutes les autres ont été effectuées dans les 50 ou 100 années précédentes. Par méconnaissance et parce que tout le monde le pratiquait, le ciment (nouveau pour l'époque) et plus solide que la chaux, a été utilisé pour les joints. Malheureusement, le ciment est un élément trop dur pour la molasse, il ne la laisse plus respirer. C'est pourquoi, sur cette façade, la grande partie des travaux a consisté à ôter les joints en ciment endommagés pour les remplacer par de la chaux consolidée avec du ciment Trace. Celui-ci ne contient pas d'alcalin et ne cause pas de problème de respiration de la molasse.

1C mur gouttereau nord sur nef : Il s'agit d'un mur qui ne se voit quasiment pas. Ce n'est que lorsqu'il a été accessible grâce aux échafaudages que son mauvais état a été constaté. Etant donné que ce mur était peu visible, il a été peu soigné et ceci même durant la construction. Il était composé de blocs de toutes dimensions souvent peu taillés, mélangés à d'autres, mieux taillés, mais de récupération. A travers les derniers siècles, ce mur a été rhabillé avec des gros joints en ciment qui ne couvraient pas seulement les joints, mais aussi les pierres. Le solin en raccord avec le toit du bas-côté était également en mortier. Une partie était complètement décollée avec dix centimètres de vide. Ces entrées d'eau n'ont été constatées que lors d'une visite sous la charpente, les poutres étant humides.

Il était important d'intervenir sur ce mur puisqu'on était proche, et avec les échafaudages, et avec le chantier en général. Les gros joints ont été dégarnis, une corniche manquante près du clocher a été remise. Le tailleur de pierre, à l'aide d'une petite truelle, a jointoyé à plusieurs mains, c'est-à-dire à plusieurs passages, pour boucher les trous. A la fin, le mur est devenu

beaucoup plus expressif, même s'il se voit peu (et même si le Bon Dieu voit tout) ; il a été très bien soigné. Cette face est bien pérennisée pour un certain nombre d'années. Le solin n'est plus en ciment ; pour garantir l'étanchéité, une saignée a été faite dans la pierre pour intégrer le cuivre. Malgré les défauts très importants de la construction, le ferblantier et le tailleur de pierre ont réussi à assurer cette étanchéité.

2B pignon de la nef : objet du problème actuel. Ce mur a créé des surprises. La partie basse (tourelle d'accès à la tribune) est très soignée, elle avait déjà été restaurée antérieurement. Le centre, moins visible et plus difficile d'accès, était déjà moins bien soigné ; et le haut était loin d'être soigné même si de loin cela ne se voyait pas trop. D'anciens éléments électriques, qui servaient à l'introduction de l'électricité dans l'église, étaient encore fixés. Cette façade supérieure était très sombre et disparate. Lorsque que cette partie a été accessible pour une inspection plus poussée, il y a eu de drôles de surprises.

Pour y accéder, et à la suite de l'intervention de la SUVA concernant la sécurité sur le mur gouttereau, il a été nécessaire de poser un plancher sous les chevrons et un en dessus pour garantir une sécurité maximale. Il n'était pas possible d'installer des filets au vu de l'importante quantité de poutres de la charpente. Les exigences toujours plus pointues de sécurité font que les travaux à l'avenir vont devenir toujours plus chers.

Cette façade où se situe la fenêtre sommitale sous la croix, était en très mauvais état. Des lichens, des algues noires et des mousses l'avaient envahie, ce qui a contribué à garder encore plus d'humidité. Tout a été empoché et les pierres en bon état ont été étayées. Deux fenêtres emmurées au ras de la façade ont été découvertes. Ces ouvertures dataient des années 1600.

Le président relève que c'est un reliquat de la première église. D'après le Service des biens culturels, il y a eu très probablement les deux premières cloches dans ces ouvertures.

M. Vianin poursuit. Des pierres ont déjà été remplacées ainsi que des corniches, les joints ont été nettoyés. Sur quelques pierres, lors d'une précédente rénovation, un plaquage a été apposé avec des éléments de molasse de 6 à 10 cm. Ce n'était pas connu à ce moment-là, mais au niveau physique, il s'agit d'une erreur. L'épaisseur du point de rosée étant à 13 cm, ceci a aggravé le problème. La surface intérieure était mouillée à chaque grosse pluie, et à la longue elle n'arrivait plus à sécher. L'humidité a stationné là et avec les joints en mortier, elle ne pouvait pas ressortir comme elle aurait dû. Les pierres restaient ainsi très humides, et la couche de deux centimètres de mousses et de micro-organismes a contribué à la dégradation. Certaines pierres avaient même des fissures verticales, d'autres ont éclaté à l'arrière avec le gel et dégel et les tensions physiques. En cours d'examen, ces éléments sonnaient creux.

Certains de ces éléments ont dû être changés entièrement, d'autres, pas encore suffisamment endommagés, sont restés en place avec leur placage. Ces derniers devraient durer encore plus de 50 ou 60 ans, ce qui correspond à la période normale d'une restauration. Actuellement, le remplacement des blocs de pierres, selon les normes, se fait sur une profondeur de 15 à 20 cm, le placage ne se fait plus depuis une trentaine d'années. Ces blocs sont variés dans l'épaisseur pour avoir une meilleure assise et sont également collés à la Bouillat (ciment très liquide). Cela permet de ne faire qu'un seul bloc entre la nouvelle et l'ancienne pierre afin d'éviter ces problèmes d'humidité.

C'est cette situation qui a amené à cette demande de crédit supplémentaire.

3L ceinture des façades : la dernière étape concerne tout le tour du bâtiment à hauteur d'homme, ce sont les parties les plus sales. Les parties déjà restaurées ne seront pas touchées. Il s'agit de nettoyer les lichens et de remplacer quelques pierres ; les vitraux seront nettoyés, quelques vergettes et traverses seront consolidées et repeintes. Il y a lors de grosse pluie, des soucis d'étanchéité, l'eau pénètre à l'intérieur du chœur. Cette dernière étape sera effectuée en 2025.

M. Dubey demande si le terme « gouttereau » est une dénomination ?

278 M. Vianin explique que le nom vient de « goutter » et « eau ». Ce sont les murs où l'eau
279 goutte. Heureusement, maintenant il y a des cheneaux.

280 Il mentionne qu'il reste à disposition pour d'autres informations si nécessaire.

281 Le président poursuit en mentionnant que vu la situation d'urgence, il a fallu effectuer les
282 travaux du pignon de la nef. Le Conseil de paroisse a constaté sur place l'état de ce mur. Un
283 expert est intervenu afin de prendre les bonnes décisions et la Commission financière a
284 également escaladé les échafaudages pour constater les dégâts. Actuellement, la rénovation
285 de ce mur pignon est pratiquement terminée. Le Conseil de paroisse a pris la décision
286 d'effectuer ces travaux tout en mesurant que, sans rallonge budgétaire, la réfection de la 4^{ème}
287 étape (ceinture du bâtiment) ne sera pas menée au terme. Il n'y avait pas d'autre option, le
288 risque de chutes de pierres était trop important.

289 C'est pourquoi le Conseil de paroisse sollicite l'Assemblée pour avoir un nouveau crédit.
290 Celui-ci sera assumé soit par les liquidités, soit par un emprunt.

291

292 **Rapport de la Commission financière**

293 M. Fasel informe que, dans sa séance avec le Conseil de paroisse du 3 décembre 2024, la
294 Commission financière a examiné avec intérêt la demande de crédit d'investissement
295 complémentaire de CHF 100'000.00 pour la réfection de la façade pignon ouest de la
296 collégiale dont l'état s'était révélé plus mauvais qu'escompté.

297 Pour mémoire, le montant initial prévu dans le budget 2022 pour la restauration des façades
298 extérieures de la collégiale s'élevait à CHF 600'000.00 et un crédit complémentaire de
299 CHF 140'000.00 avait été accepté sur le budget 2024 à la suite des infiltrations d'eau
300 importantes sur le mur gouttereau côté Rue des Béguines. Avec le montant supplémentaire
301 qui est demandé ce soir, le dépassement est de CHF 240'000.00 ; soit + 40% du crédit initial.
302 Ce dépassement peut sembler important mais s'explique par les mauvaises surprises qui ne
303 pouvaient être anticipées au moment de l'établissement du projet de rénovation.

304 La Commission financière a conclu que les travaux étaient nécessaires sur la base du rapport
305 de l'expert FAWER du 14 juin 2024 et de la visite du chantier du 3 septembre 2024 et que la
306 paroisse pouvait faire face à cette dépense compte tenu du budget 2025 légèrement
307 bénéficiaire.

308 La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit complémentaire et
309 invite l'Assemblée à en faire de même.

310 **Vote :**

311 A la question du président, acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 100'000.00 et
312 son mode de financement, l'Assemblée l'accepte à l'unanimité.

313 Le président remercie l'Assemblée et indique que les travaux seront terminés en 2025.
314 L'objectif était de terminer les murs qui n'avaient pas été touchés depuis la rénovation
315 débutée en 1976 et de rafraîchir l'ensemble. Pour une fois depuis longtemps, la collégiale
316 sera complètement rénovée extérieurement, belle et propre.

317 **5. Budget 2025, rapport de la Commission financière, vote**

318 Le président présente le budget de fonctionnement 2025. Celui-ci se solde par un excédent
319 de produits de CHF 1'857.00 après amortissements obligatoires.

320 Il informe que la nouvelle législation demande un budget équilibré depuis le 1^{er} janvier 2025
321 et présente l'article de loi :

Art. 1 Modifications du Règlement sur les paroisses

Le Règlement du 1er février 2003 sur les paroisses (RP) est modifié comme suit :

Art. 72 Budget

a) Principes

³ Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Toutefois, lorsque lors des deux derniers exercices comptables, il est constaté que les charges dépassent les produits de plus de 5%, la paroisse doit hausser les coefficients de ses taux d'impôts.

Le Conseil de paroisse va suivre de très près ses dépenses tout au long de l'année 2025 et va faire le possible pour arriver à l'équilibre.

Note de la secrétaire : Les différences ci-dessous (+ ou -) sont en comparaison du budget 2024

010 Assemblée et Conseil de paroisse : - CHF 2'500.00 : en 2024, une fiduciaire a été mandatée pour le contrôle général de la comptabilité et des finances, à la suite de la demande la Commission financière. Celui-ci a été réalisé en octobre 2024. Les résultats ont été transmis à la Commission financière ; la comptabilité est très bien tenue. Il n'y a pas de nécessité de faire cela chaque année.

020 Administration : + CHF 3'872.00 : indexation des salaires du personnel, changement du logiciel de la comptabilité à la suite de l'arrêt du fournisseur, augmentation des fournitures de bureau, des frais de rencontres/réception et de la dotation pour les archives.

029 Maison St-Charles : + CHF 4'066.00 : indexation des salaires du personnel, hausse suite à la répartition de l'électricité à St-Charles 124 et hausse pour le 126, augmentation des frais d'entretien, augmentation des recettes des locations. Valorisation des dons en locations de CHF 10'000.00, ce qui n'a pas d'impact sur la comptabilité puisqu'ils sont compensés au chapitre des dons.

Le Conseil de paroisse a décidé de revoir les tarifs de location et toute la gratuité qui était faite à la suite de la rénovation et des nombreuses sorties d'Eglise. Il est devenu un peu moins généreux mais essaie d'être juste avec tout le monde. La cour est maintenant facturée à tous, comme par exemple au Marché de la St-Nicolas qui avant, en bénéficiait gratuitement. Quand la paroisse en a les moyens, elle peut être généreuse, maintenant un peu moins. Certaines sociétés bénéficiaient de rabais par rapport à d'autres, on ne sait pas pourquoi. Tout sera remis à niveau. Certaines sociétés sont fortement impactées et pas très contentes. Il y a donc plus de locations et moins de dons.

390 Culte et célébrations : + CHF 3'400.00 : indexation des salaires, augmentation pour les achats d'aubes, adaptation du prix coûtant pour les fleurs, création de photos pour les cartes postales.

391 Ministère pastoral : - CHF 14'000.00 : le budget 2024 prévoyait une augmentation au niveau de l'Unité pastorale, qui s'élevait à CHF 113'000.00. Cela ne s'est finalement pas concrétisé et le budget 2025 revient à la normale, à CHF 102'000.00.

La CEC et la caisse des ministères ont fusionné au niveau de la comptabilité ; le budget a été établi sur la base d'estimations en lien avec les factures 2024 connues au moment du budget, soit une baisse de CHF 3'000.00.

394 Eglise et lieux de culte : + CHF 8'471.00 : indexation des salaires, hausse de l'électricité, adaptation du poste entretien courant du bâtiment et des installations (l'an passé, il avait été prévu de moins investir à l'intérieur des bâtiments au vu du budget déficitaire), dotation supplémentaire pour le concert annuel d'orgue.

500 Partage et entraides : - CHF 10'000.00 : baisse des dons en location.

900 Impôts : + CHF 13'000.00 de recettes supplémentaires : estimations réalistes faites par

369 la comptable : impôt à la source + CHF 20'000.00, impôt sur prestations en capital
370 – CHF 10'000.00, impôt sur capital + CHF 5'000.00, intérêts de retard et pénalités
371 – CHF 2'000.00.

372 *940 Capitaux et emprunts* : - CHF 1'100.00 : les taux 2024 sur les emprunts ont été meilleurs
373 qu'estimés.

374 *941 Cure* : – CHF 264.00 : rien à signaler

375 *942 Ferme* : – CHF 50.00 : rien à signaler

376 *990 Amortissements et provisions* : + CHF 5'250.00, amortissements obligatoires effectués
377 en fonction des emprunts et découlant de l'augmentation des emprunts.

378 L'Assemblée n'a pas de question sur le budget de fonctionnement.

379 **Budget d'investissement**

380 En 2024, il y a eu CHF 415'000.00 d'investissements prévus, soit CHF 275'000.00 pour St-
381 Charles et CHF 140'000.00 de crédit complémentaire pour la collégiale.

382 Pour 2025, il est prévu un total de CHF 400'000.00, soit :

383 - CHF 300'000.00 pour St-Charles, sur le crédit global voté en 2023 de CHF 950'000.00.

384 En 2023, l'investissement prévu était de CHF 50'000.00 et de CHF 275'000.00 pour 2024. Il
385 restera CHF 325'000.00 pour terminer la rénovation intérieure.

386 - CHF 100'000.00 pour la collégiale, crédit complémentaire précédemment voté.

387 **029 Saint-Charles**

388 M. Clerc présente les travaux :

389 Le réfectoire a subi un lifting. Les meubles de cuisine ainsi que l'ancienne cabine
390 téléphonique ont été enlevés et remplacés par un îlot en inox brossé comportant un évier,
391 des rangements, six tiroirs réfrigérés et la place pour un lave-vaisselle. La tapisserie a été
392 ôtée, un lissage a été effectué sur tous les murs. Les boiseries ont été repeintes et une
393 nouvelle boiserie, refaite à l'identique, a été posée sur la partie qui était derrière les meubles
394 de cuisine et la cabine. Un plafond phonique a été installé et les luminaires changés. Un rail
395 a été fixé pour la pose d'une cloison mobile afin de pouvoir séparer la salle en deux et gagner
396 une petite salle supplémentaire. La cloison sera isolée, et sera posée en 2025 ; elle est
397 comprise dans le budget d'investissement présenté. Les tables et les chaises sont neuves.
398 Le sol n'a pas été refait, mis à part l'endroit où étaient fixés le meuble et la cabine. Un
399 carrelage identique n'a pas été retrouvé.

400 Les futurs travaux concernent la rénovation de la cuisine du sous-sol. Les meubles et les
401 éviers sont fichus, le carrelage est fendu et décollé sur les deux tiers de la surface. Les
402 installations électriques seront mises aux normes, une nouvelle ventilation ainsi qu'un
403 nouveau lave-vaisselle à capot et un steamer seront posés. Le lave-vaisselle actuel sera
404 monté au réfectoire. Les chaudières et les cuisinières seront gardées, elles fonctionnent très
405 bien. Le meuble à vaisselle est également conservé.

406 Le président mentionne que l'objectif est de remettre en état cette cuisine car elle est louée
407 de temps en temps. Il relève que le monte-plat est le plus vieil ascenseur en fonction de
408 l'entreprise Menétrey. Cette rénovation permettra de louer le réfectoire pour des repas ou
409 des collations après les enterrements en lieu et place de la salle polyvalente. Il est possible
410 d'imaginer des mariages avec le repas au réfectoire et la salle de danse à la polyvalente. A
411 Romont, il manque des salles pour ce genre d'activité. Il y aura la possibilité de faire appel à
412 des traiteurs.

413 Mme Hélène Savoy demande si les cuissons se feront uniquement en bas.

414 Le président confirme.

415 M. Christophe Girard interroge sur le nombre de places du réfectoire.

416 M. Clerc répond qu'il est prévu pour 90 personnes.
417 Mme Angéline Dubey s'inquiète du niveau phonique du réfectoire.
418 M. Clerc répond qu'il n'y a pas encore eu beaucoup de monde à l'intérieur, mais que lorsque
419 l'on parle, on sent tout de suite que c'est positif.
420 Le président ajoute qu'il y a déjà eu un test et qu'il était probant. Il s'agissait du souper du
421 personnel de la paroisse avec le Conseil et que ce dernier fait toujours du bruit.

422 **394 Eglise et lieux de culte**

423 Les CHF 100'000.00 représentent le crédit complémentaire voté précédemment.

424 **Rapport de la Commission financière**

425 M. Girard informe que dans sa séance du 3 décembre 2024, la Commission financière a
426 procédé à l'examen du budget 2025 de la Paroisse catholique de Romont.

427 Il a été constaté que le budget 2025 est très proche des budgets précédents. Cependant, en
428 présentant des charges légèrement inférieures et des produits légèrement supérieurs à 2024,
429 le budget 2025 réussit à dégager un bénéfice de CHF 1'857.00.

430 Il relève que le ménage paroissial est essentiellement lié aux entrées fiscales. Si l'évaluation
431 de ces entrées a été faite avec prudence, la Commission financière peut raisonnablement
432 être confiante pour l'exercice 2025 en comparaison des montants réellement encaissés à ce
433 jour durant l'année 2024. Ceci est important au vu de la nouvelle règle fixée par la
434 Corporation ecclésiastique cantonale, à savoir que si deux exercices comptables étaient
435 déficitaires avec un excédent de charge de 5% et plus, le Conseil de paroisse serait dans
436 l'obligation d'augmenter les impôts.

437 La Commission financière invite le conseil à rester vigilant et rigoureux dans la gestion des
438 biens de la paroisse, gestion studieuse et visionnaire qui a toujours prévalu jusqu'à ce jour.

439 Il relève que les documents mis à disposition par la caissière ainsi que les explications claires
440 et précises de l'ensemble du Conseil ont grandement facilité leur travail.

441 Au terme de leur contrôle, la Commission financière préavise favorablement le budget 2025
442 et propose à l'Assemblée de l'approuver.

443 **Vote :**

444 Le président : Que celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2025, présentant
445 un bénéfice de CHF 1'857.00, correspondant à un total de charges de CHF 1'288'750.00 et
446 un total de produits à CHF 1'290'607.00 se manifestent en levant la main.

447 L'Assemblée accepte à l'unanimité.

448 Le président indique que les investissements du budget 2025 seront assumés soit par des
449 liquidités, soit par un emprunt. Puis il demande que celles et ceux qui acceptent le budget
450 des investissements 2025 et son mode de financement, présentant un montant total de
451 dépenses de CHF 400'000.00, se manifestent en levant la main.

452 L'Assemblée accepte à l'unanimité.

453 **6. Divers**

454 Le président remercie chacun d'être venus à cette assemblée, il remercie M. le curé, les
455 conseillères et conseillers qui ont établi le budget, la Commission financière pour son aide et
456 sa présence ainsi que M. Vianin qui s'est déplacé pour tirer le meilleur de Notre Dame.

457 Il informe que mercredi soir, aura lieu une conférence sur Maurice Zundel, donnée par le
458 Dr Francis Rime.

459 L'abbé Agbeti demande à l'Assemblée d'applaudir le Conseil de paroisse pour le gigantesque
460 travail accompli dans les règles de l'art.

461 Il rappelle que la messe Rorate aura lieu mercredi matin à 7h15. La première célébration de
462 la semaine dernière a eu un immense succès. La Cécilienne est très bien représentée et il
463 profite de leur adresser un chaleureux remerciement.

464 Mme Mussilier, au nom du Conseil de paroisse, remercie la Cécilienne, son président et son
465 directeur pour le magnifique concert donné ce dimanche à la collégiale et demande
466 également de les applaudir.

467 M. Pierre-André Rapelli relève qu'ils ont eu un concert très agréable, avec une invitation aux
468 personnes qui voulaient chanter avec eux. 27 personnes les ont rejoints. Il remercie les
469 membres du Conseil pour leur présence. Il remercie également pour l'installation d'une
470 nouvelle lumière sur la tribune qui facilite la lecture des partitions.

471 Mme Mussilier ajoute que son petit doigt lui a dit que le président de la Cécilienne avait un
472 évènement à fêter le lendemain : un anniversaire et un changement de dizaine.

473 M. Rapelli acquiesce, il aura 70 ans. Sous les applaudissements, un petit présent lui est
474 offert.

475 M. Pierre-André Rapelli fait encore un peu de pub en demandant si des personnes
476 voudraient aider La Cécilienne en les accompagnant dans les chants.

477 M. Michel Dubey relève le magnifique article d'une page sur Mme Mussilier, membre du
478 Conseil de paroisse, paru dans le journal La Gruyère.

479 La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée à 21h38 et invite les
480 personnes présentes à la prochaine assemblée du 25 mars 2025 à 20h15.

481 Comme de coutume, les personnes présentes sont conviées à partager le verre de l'amitié.

482 Le président La secrétaire

483 Benoît Chobaz Anne-Françoise Phillot